

Règlement Rando Course 2025.



I. Organismes

La Rando Trail des Monts de Gy est organisée le Dimanche 2 mars 2025 par l'association « Les Chauffe la Semelle » de Gy

II. Epreuves

1. Le Trail des Kiwis de 10km ouvert aux coureurs de 16 ans et plus, 300 m D+,
2. Le Trail des Kangourous de 20km ouvert aux coureurs de 18 ans et plus, 560 m D+
3. La Randonnée des Monts de GY de 8, 10 ou 13 km est ouverte à tous, à partir de 7 ans accompagné et sous la responsabilité d'un parent ; aucun accompagnement à vélo ou autre n'est autorisé. Les bâtons sont autorisés. Les animaux sont tolérés, mais l'accès au gymnase leur est interdit.

Les organisateurs peuvent modifier les parcours initiaux pour toutes raisons le justifiant (météo, etc...)

III. Ambiance festive

Le groupe local MOGOYASSO de percussions africaines animera le départ, le ravitaillement et l'arrivée

IV. Participants

Les conditions de participations sont soumises à la présentation :

- de la licence pour les licenciés FFA
- du PPS (Parcours Prévention Santé) pour les personnes majeures et non licenciées FFA

- du questionnaire de santé pour les personnes mineures si toutes les réponses sont "NON"
- d'un certificat médical de moins de 1 an pour les personnes mineures si une ou plusieurs réponses au questionnaire de santé sont à "OUI"
- de l'autorisation parentale pour les coureurs mineurs

V. Modalités d'inscriptions

Il n'y a pas d'inscription par courrier aux trails ou à la randonnée.

INSCRIPTIONS TRAILS

Pour les parcours TRAIL 10 et 20 km, les inscriptions se font UNIQUEMENT par internet sur : www.le-sportif.com, avant le **vendredi 28 février** 2025 à 17h00, Paiement sécurisé par carte bancaire et confirmation par mail.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE POUR LES TRAILS

INSCRIPTIONS RANDONNÉE

Pour les randonnées de 8, 10 ou 13 km, les inscriptions se font :

- Par internet sur : www.le-sportif.com avant le vendredi 28 février 2025 à 17h00,

Paiement sécurisé par carte bancaire et confirmation par mail,

- Ou sur place, au Gymnase de GY le dimanche 2 mars 2025 de 08h00 jusqu'à 08h45, (dans la limite de 500 places).

Nota : un numéro de téléphone portable sera exigé lors de l'inscription.

Nota bis : L'inscription sur place au gymnase est majorée de 3€ (cf. chapitre droits d'engagement)

VI. Droits d'engagement :

Les tarifs d'inscription sur le site internet « LeSportif.com » (hors frais de gestion « LeSportif.com ») sont de :

O **Randonnée : 8€ dont 1 euro est reversé à l'association Clifransep.**

Majoration de 3€ pour les inscriptions sur place UNIQUEMENT pour la randonnée.

o Trail 10 km : 12 € dont 1 euro est reversé à l'association Clifransep.

o Trail 20 km : 16 € dont 1 euro est reversé à l'association Clifransep

Aucun remboursement ne sera accordé dans les 7 jours précédant la course. Avant ce délai, il sera accordé sur présentation d'un certificat médical.

A noter que 1€ par inscription sera reversé à l'association locale CLIFRANSEP qui a pour but d'améliorer la prise en charge des patients atteints de sclérose en plaques et autres pathologies de la myéline.

VIII. Contacts :

- Renseignements : 06 74 60 28 46 ou renseignement.randotrail@gmail.com
- Inscriptions : 06 78 13 14 15 ou renseignement.randotrail@gmail.com

IX. Dossards et mesures Covid :

Retrait des dossards le dimanche 2 mars 2025 au gymnase de Gy de **7h30 à 8h15**, sur présentation d'une carte d'identité.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et porté devant.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

X. Dates, départs et horaires

Pour les randonneurs : départ libre entre 8h et 9h.

Pour les coureurs : départ commun pour les 2 courses de 10 et 20 km le dimanche 2 mars 2025 à 9h00, Place de la Mairie de Gy (70700).

XI. Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

XII. Balisage

Le système de balisage sera organisé avec des panneaux, des rubalises attachées aux arbres, et

marquage au sol.

XIII. Ravitaillements

Sur le 10 km Trail : un seul ravitaillement au km 5,5

Sur le 20 km trail : 2 ravitaillements au km 5,5 et km 15.

Sur les randonnées : un seul ravitaillement au km 5.

XIV. Sécurité et Assistance médicale

Une équipe d'assistance médicale et de secours sera présente sur l'épreuve et des secouristes

pompiers au niveau de l'arrivée. Les signaleurs mis en place par l'organisation veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

N° d'appel : En cas de problème ou d'accident, un n° de téléphone est imprimé sur le dossard.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en difficulté aux signaleurs présents sur le parcours ou à l'assistance médicale.

Abandon : Le concurrent qui abandonne doit impérativement remettre son dossard à un organisateur, ou à un signaleur ou au poste de ravitaillement.

Rappel : les participants ne sont pas prioritaires sur la voie publique ouverte à la circulation. Tout participant se doit de respecter le code de la route, les consignes des organisateurs et des signaleurs placés aux différentes traversées de route sur le parcours.

XV. Arrivées

Les arrivées des Trail et de la randonnée sont prévues devant le gymnase de GY.

Sanitaires et douches : au gymnase de Gy (70700), lieu de l'arrivée et des repas.

VI. RECOMPENSES

Sur les Trails 10 et 20 km :

- récompenses aux 3 premiers et 3 premières au scratch
- récompenses au premier et à la première par catégorie à partir de sénior
- récompenses aux 3 premiers et 3 premières en catégories jeunes (Ca, Ju, Es)

Sur la randonnée : récompense-souvenir à chaque participant.

XVII. Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et devra rejoindre l'arrivée par

ses propres moyens.

XVIII. Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves, avec remboursement partiel (frais d'organisation déduits).

XIX. Assurance et Responsabilité

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (N° 6010-0001) souscrite auprès de la SMACL.

L'organisation informe et conseille qu'il est souhaitable à tous les participants de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.